

The logo for SAGEC, featuring the word "SAGEC" in a stylized, outlined font. To the left of the text are several curved, overlapping lines that suggest motion or a stylized 'S'.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

- Pierre de BOUSSAC
- Philippe BOURDY
- Sébastien CRUEGE
- Alain SALEUR

CLUB DE LA PRESSE  
9, rue des Capérans  
33025 BORDEAUX CEDEX

**COMPTE DE RESULTAT  
PREVISIONNEL  
2012**

Dossier suivi par M. Sébastien CRUEGE - Expert-Comptable D.P.L.E.

Parc de Chavailles - 3, rue Pierre et Marie Curie - 33525 BRUGES Cedex - Tél : 05 57 19 12 12 - Fax : 05 57 19 12 19  
Site internet : [www.sagec-experts-comptables.com](http://www.sagec-experts-comptables.com) - Email : [info@sagec-experts-comptables.com](mailto:info@sagec-experts-comptables.com)

S.A. au capital de 212 400 Euros - 300 853 793 R.C.S. Bordeaux - SIRET 300 853 793 00036  
Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Aquitaine et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux

## CLUB DE LA PRESSE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Ventes de marchandises	500		500	0,73	499	0,95	1	0,20
707000 VENTES D'ANNUAIRES	500		500	0,73	499	0,95	1	0,20
Production vendue de biens								
Prestations de services	68 000		68 000	89,27	52 243	89,05	15 757	30,16
706100 PART.PUB. MMC					6 960	13,20	-6 960	-100,00
706110 PART.PUB. CUB	15 000		15 000	21,90	15 000	28,44		0,00
706120 PART.PUB. CONSEIL REGIONAL	16 000		16 000	23,36	16 000	30,34		0,00
706130 PART.PUB. CONSEIL GENERAL	10 000		10 000	14,60	8 000	15,17	2 000	25,00
706400 RECETTE PUB ANNUAIRE	20 000		20 000	29,20			20 000	N/S
708300 ORGANISATION CONFERENCE	5 000		5 000	7,30	4 800	9,10	200	4,17
708400 RECETTES CLUB PARTENAIRE	2 000		2 000	2,92			2 000	N/S
708890 VENTES DE COPIES					1 483	2,81	-1 483	-100,00
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>68 500</b>		<b>68 500</b>	<b>100,00</b>	<b>52 743</b>	<b>100,00</b>	<b>15 757</b>	<b>29,88</b>
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Dons								
Cotisations			20 100	29,34	19 768	37,48	332	1,68
756000 COTISATIONS JOURNALISTES			4 900	7,15	4 690	8,89	210	4,48
756100 COTISATIONS ASSOCIES			10 500	15,33	10 148	19,24	352	3,47
756200 COTISATIONS PARTICIPANTS			3 200	4,67	3 680	6,98	-480	-13,03
756300 COTISATIONS ETUDIANTS			1 500	2,18	1 250	2,37	250	20,00
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits					2	0,00	-2	-100,00
758000 PRODUITS DIV.GESTION COUR					2	0,00	-2	-100,00
Reprise de provisions								
Transfert de charges								
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>20 100</b>	<b>29,34</b>	<b>19 769</b>	<b>37,48</b>	<b>331</b>	<b>1,67</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>88 600</b>	<b>129,34</b>	<b>72 512</b>	<b>137,48</b>	<b>16 088</b>	<b>22,18</b>
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			150	0,22	134	0,25	16	11,94
764000 REVENUS DES LIVRETS A			150	0,22	134	0,25	16	11,94
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>150</b>	<b>0,22</b>	<b>134</b>	<b>0,25</b>	<b>16</b>	<b>11,94</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>								
Sur opérations de gestion					1 025	1,94	-1 025	-100,00
771800 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION					1 025	1,94	-1 025	-100,00
Sur opérations en capital								

## CLUB DE LA PRESSE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Reprises sur provisions et transferts de charges							
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>1 025</b>	1,84	<b>-1 025</b>	-100,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	<b>88 750</b>	129,50	<b>73 671</b>	103,08	<b>15 079</b>	20,47	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-2 448</b>	-4,83	<b>2 448</b>	-100,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>88 750</b>	129,50	<b>76 119</b>	144,32	<b>12 631</b>	16,59	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>							
Achats de marchandises et de matières premières							
Variation de stock marchandises et matières premières							
Autres achats non stockés	1 200	1,75	560	1,06	640	114,28	
606300 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	800	1,17	141	0,27	659	467,38	
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVES	400	0,58	419	0,79	-19	-4,52	
Services extérieurs	12 700	18,54	17 193	32,00	-4 493	-28,12	
611000 SOUS-TRAITANCE INFORMAT.	800	1,17	820	1,55	-20	-2,49	
611100 SOUS-TRAITANCE INTERNET	200	0,28	137	0,28	63	45,89	
611300 SOUS TRAITANCE DIVERSES	100	0,15	124	0,24	-24	-19,34	
611400 SOUS TRAITANCE NETTOYAGE	3 500	5,11	3 456	5,55	44	1,27	
612210 CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR	5 100	7,45	9 645	18,29	-4 545	-47,11	
615600 MAINTENANCE	1 800	2,53	1 799	3,41	1	0,05	
616000 PRIMES D'ASSURANCES	1 200	1,75	1 212	2,30	-12	-0,88	
Autres services extérieurs	24 141	35,24	12 215	23,16	11 926	87,63	
622600 HONORAIRES	4 700	6,66	4 693	6,90	7	0,15	
623300 EXPOSITIONS PHOTOS	2 000	2,92			2 000	N/S	
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	7 000	10,22	565	1,07	6 435	N/S	
623610 IMPRESSION "LA LETTRE"	241	0,33			241	N/S	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 000	5,64	1 691	3,21	2 309	138,55	
625200 FRAIS CONGRES UCPF	2 000	2,92	499	0,85	1 501	300,80	
625700 FRAIS DE RECEPTIONS	1 000	1,46	993	1,88	7	0,70	
625710 FRAIS DE RECEPTIONS REFACTURES	1 000	1,46	1 658	3,14	-658	-38,88	
626000 FRAIS POSTAUX	600	0,88	546	1,04	54	9,89	
626100 TELEPHONE ET TELECOPIE	1 000	1,46	989	1,88	11	1,11	
627500 SERVICES BANCAIRES			3	0,01	-3	-100,00	
628100 COTISATIONS	600	0,88	579	1,10	21	3,63	
Impôts, taxes et versements assimilés	902	1,32	817	1,55	85	10,40	
633300 FORMATION CONTINUE	202	0,29	151	0,29	51	33,77	
635120 TAXE O.M.	700	1,02	666	1,26	34	5,11	
Salaires et traitements	36 716	53,00	36 133	66,51	583	1,61	
641140 SALAIRES	36 716	53,00	24 529	46,51	12 187	49,88	
641200 CONGES PAYES			-1 378	-2,60	1 378	-100,00	
641300 PRIMES EXCEPTIONNELLES			1 082	2,05	-1 082	-100,00	
641450 INDEMNITES RUPT.CONV			11 900	22,56	-11 900	-100,00	
Charges sociales	9 237	13,48	6 048	11,47	3 189	52,73	
645100 URSSAF	5 394	7,87	3 783	7,17	1 611	42,59	
645320 C.I.P.S.	2 093	3,06	1 460	2,77	633	43,36	
645400 POLE EMPLOI	1 579	2,31	1 110	2,10	469	42,25	
645700 CHARGES SOCIALES S/ C.P.			-441	-0,83	441	-100,00	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL	171	0,25	136	0,26	35	25,74	
Autres charges de personnel							
Subventions accordées par l'association							
Dotations aux amortissements	3 854	5,63	3 051	5,78	803	26,32	
681110 DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	3 404	4,87	2 910	5,52	494	16,88	
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	450	0,66	140	0,27	310	221,43	
Dotations aux provisions							
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées							
Autres charges			0	0,00			
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>88 750</b>	129,50	<b>76 017</b>	144,13	<b>12 733</b>		
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)							

## CLUB DE LA PRESSE

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

DÉTAILLÉ

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
<b>CHARGES FINANCIERES:</b> Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements <b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b> Sur opérations de gestion - 671800 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION Sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions <b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>		102 102	0,19 0,19	-102 -102 -100,00 -100,00
Participation des salariés aux résultats (V) Impôts sur les sociétés (VI) <b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b> <b>SÔLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b> <b>TOTAL GENERAL</b>	88 750 129,50 88 750	76 119 144,32 76 119	12 631 16,55	16,55
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b> Bénévolat Prestations en nature Dons en nature <b>TOTAL</b>				
<b>CHARGES :</b> Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole <b>TOTAL</b>				



BP 46 • 9, rue des Capérans  
33025 Bordeaux cedex

Tél 05 56 44 03 65

[club-presse-bordeaux@aquipresse.com](mailto:club-presse-bordeaux@aquipresse.com)

[www.club-presse-bordeaux.fr](http://www.club-presse-bordeaux.fr)



## **Association CLUB DE LA PRESSE**

### **SUBVENTION 2012**

### **CONVENTION FINANCIERE**

#### **Entre les soussignés :**

**La Communauté Urbaine de Bordeaux**, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, habilité aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire n°2012/ du 13 juillet 2012

Dénommée ci-après « La Communauté Urbaine de Bordeaux »

D'une part

#### **Et :**

**Le Club de la Presse de Bordeaux**, dont le siège social est sis, 9 rue des Capérans, 33000 à Bordeaux, représenté par sa Présidente, Madame Rosalyne BOTTREL, dûment habilitée aux fins de la présente en vertu de l'Assemblée Générale du 4 mai 2009

Dénommé ci-après « L'Association »

D'autre part,

#### **Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Le Club de la Presse de Bordeaux créé en 1979, est une association Loi 1901 qui a pour but de rassembler à Bordeaux, dans l'esprit confraternel, les professionnels de la presse, de l'information et de la communication.

Compte tenu de l'intérêt de bénéficier du soutien du réseau du Club de la Presse et de l'implication du Club de la Presse de Bordeaux dans la vie citoyenne de Bordeaux et de son agglomération qui contribue à la lisibilité des initiatives locales, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'octroyer une subvention d'un montant de 15 000 € TTC à l'association au titre de l'année 2012.

## **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser plus particulièrement les modalités de versement du concours financier que la Communauté urbaine de Bordeaux a accordé au Club de la Presse et de fixer les obligations en résultant, à la charge de l'association bénéficiaire.

## **Article 2 - Montant de la subvention**

Le montant de la subvention apportée par la Communauté urbaine de Bordeaux a été fixé à 15 000 euros TTC pour l'exercice 2012, pour un budget prévisionnel fixé à 88 750 €uros nets.

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **Article 3 - Conditions d'utilisation de la subvention allouée**

Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

## **Article 4 – Modalités de versement de la subvention**

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes :

Acompte et solde :

- un premier acompte (80%) sera versé à la signature de la convention, soit 12 000 €uros
- le solde (20%), soit 3 000 €uros, sera versé à la réception des documents suivants :

↳ les bilans, compte de résultat et annexes détaillées, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes ; le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'Association lors de sa demande de subvention,

↳ le rapport annuel d'activités détaillé de l'Association,

↳ une note de commentaire expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'association pour 2012 et son budget définitif certifié (voir modèle en annexe),

↳ copie des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics.

## **Article 6 – Contrôle et évaluation des résultats**

Le Président de l'Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,
- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la C.U.B ses statuts actualisés,
- à transmettre à la Communauté le bilan certifié conforme du dernier exercice connu.

En outre, l'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

## **Article 7 – Clause de publicité**

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté Urbaine apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **Article 8 – Résiliation**

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

## **Article 9 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour le seul exercice 2012 ; elle prendra fin dès le règlement effectué comme prévu à l'article 4.

## **Article 10 - Contentieux**

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait en 2 exemplaires à Bordeaux, le

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux  
Le Président,  
Vincent FELTESSE

Pour le Club de la Presse  
La Présidente,  
Rosalyne BOTTREL